



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS
Présents : 12	
Votants : 16	
Procurations : 4	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 21/09/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 06/10/2026	<u>Présents :</u> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DUMAS, Mr GOTTARDI, Mme MACHADO, Mme MARTIN, Mme PERRET <u>Absents :</u> Mme BESSIERE <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</u> Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme DELCASSE, Mme MAGNA donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme TAVENARD donne procuration à Mme PERRET, <u>Secrétaire de séance :</u> Mme CHRISTOL

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest et la Gendarmerie Nationale relative à l'accompagnement de victimes de violences intra familiales

Afin de faciliter l'accompagnement des victimes Castelginestoises de violences intra familiales, il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler la signature de la convention de partenariat avec les services de gendarmerie pour définir les modalités de prise en charge si l'ensemble des dispositifs d'accueil déjà existants sont indisponibles.

Il est nécessaire de renouveler l'inscription de cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Gendarmerie

Et après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Gendarmerie Nationale

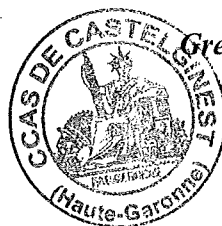
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 28/09/2026

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS